# Procès-verbal de synthèse des observations écrites ou orales du Public

## Département de la Savoie
## Commune d'Aix Les Bains (Savoie)

## Confortement des digues du SIERROZ

**Enquête Publique du mardi 05 février 2019 au vendredi 08 mars 2019**

**********

**Philippe NIVELLE**
**Commissaire-Enquêteur**

**Mars 2019**

# SOMMAIRE

1.1 Préambule

1.2 Organisation et déroulement de l'enquête

1.3 Observations portées sur le registre

1.4 Demande de compléments d'information

1.5 Mémoire en réponse

1.6 Annexes

## 1.1 Préambule

Je soussigné, Philippe NIVELLE, Commissaire-Enquêteur, rapporte les opérations exposées ci-après suite à la désignation de Monsieur C. SOGNO, vice-président du Tribunal Administratif de Grenoble, numéro E18000387/38 du 17 décembre 2018, me désignant pour conduire cette enquête.

L'arrêté portant ouverture d'une enquête publique concernant le confortement des digues du SIERROZ sur la commune d'Aix Les Bains (Savoie) a été pris par Monsieur le Préfet de la Savoie le 17 janvier 2019.

## 1.2 Organisation et déroulement de l'enquête

L'arrêté de Monsieur le Préfet qui a prescrit cette enquête publique en a défini les modalités. Ce dossier est traité au titre des articles du Code de l'Environnement et notamment les articles L 181-1 et suivants.

- Les dates de l'enquête ont été fixées du mardi 05 février 2019 au vendredi 08 mars 2019 inclus.
- Les dates, lieux et heures de permanences du Commissaire-Enquêteur au nombre de quatre ont été arrêtés comme suit :

| DATES | HORAIRES | LIEUX |
|---|---|---|
| Vendredi 08 février 2019 | 9 h à 12 h | Mairie d'Aix Les Bains (Savoie) |
| Jeudi 14 février 2019 | 9 h à 12 h | |
| Mercredi 27 février 2019 | 15 h à 18 h | |
| Vendredi 08 mars 2019 | 14 h à 17 h | |

Ces permanences se sont tenues.

La mise à disposition du public du dossier d'enquête et du registre a été assurée en dehors des permanences du Commissaire-Enquêteur par le secrétariat de la Mairie d'Aix Les Bains (Savoie). Un dossier très détaillé du projet répondant aux textes propres concernant le dossier d'Autorisation Environnementale pour le confortement des digues du SIERROZ était disponible.

| JOURS D'OUVERTURES (sauf jours fériés) | HORAIRES | LIEUX |
|---|---|---|
| Lundi au jeudi | 8h à 12h et 14h à 18h | Mairie d'Aix les Bains (Savoie) |
| Vendredi | 8h à 12h et 14h à 17h | |

Le dossier était également mis en ligne sur le site des services de l'Etat en Savoie (**http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-techonologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Avis-d-enquetes-publiques-eau-et-forets**), et consultable sur un poste informatique accessible gratuitement en DDT/SEEF – L'Adret – 73011 Chambéry le Haut, aux heures habituelles d'ouverture.

Toute personne pouvait, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Direction Départementale des Territoires de la Savoie, Service Environnement, Eau, Forêts, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

L'enquête s'est déroulée conformément aux textes en vigueur et aux prescriptions de l'arrêté préfectoral, sans incident.

## 1.3 Observations portées sur le registre

Cette enquête publique a donné lieu à 8 observations :
. 7 écrites dans le registre
. 1 lettre
. Aucun courriel

Chaque observation est précédée :

- De la lettre **R** lorsqu'il s'agit d'une mention au registre
- De la lettre **L** lorsqu'il s'agit d'un courrier

Le chiffre correspond au numéro d'ordre pour chaque classement **R** ou **L**.

Le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur, sur lequel les appréciations, suggestions et contre-propositions du public pouvaient être consignées a été tenu à disposition de celui-ci en Mairie d'Aix Les Bains.
Des observations écrites pouvaient également lui être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-seef-enquetes-publiques@savoie.gouv.fr et sur le site internet de l'Etat en Savoie : (http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Avis-d-enquetes-publiques-eau-et-forets) pendant toute la durée d'enquête.
Aucune mention n'a été adressée par voie électronique.

| OBSERVATIONS DU PUBLIC | NOM | OBJET |
|---|---|---|
| R1 | LETEY Claude | - Riverain favorable au projet qui doit permettre de reclasser le secteur en zone non inondable et sortir du PPRI. |
| R2 | PAULIN Jean-Marc | - Riverain favorable au projet, demande à ce que le PPRI de 2014 soit réexaminé afin de sortir de la zone rouge après réfection des digues.<br>- Demande si un dispositif de retenue d'embâcles est prévu en amont du Pont Rouge.<br>- Recommande la revégétalisation par une végétation herbacée à faible développement en hauteur. |
| R3 | MASNOU Viviane et Daniel | - Ces riverains demandent une révision du PPRI afin de sortir les parcelles de la zone rouge. |
| R4 | AYEZ Jean-Louis | - Favorable à ces travaux de protection contre les risques inondation. |
| R5 | DUPUY Nathalie | - Utilisatrice de la voie sur berges, cette personne est favorable.<br>- Demande à améliorer le passage sous le pont de chemin de fer.<br>- Préconise le retrait de pierres saillantes sur le chemin.<br>- Recommande à ce que les riverains entretiennent les haies et taillent les végétaux.<br>- En cas de simulation de crue (exercice), avertir ZANDER. |

| OBSERVATIONS DU PUBLIC | NOM | OBJET |
|---|---|---|
| R6 | TORRES Joaquin )<br>AYEL Roger ) AAPPMA AIX<br>GUILLOUD Alain ) | - La société est favorable au projet pour la sécurité des populations.<br>- L'AAPPMA souligne l'incidence des travaux sur la population piscicole.<br>- L'AAPPMA insiste sur le respect du calendrier des travaux car tout retard aurait une incidence très néfaste sur la montaison (donc reproduction) de la truite lacustre.<br>- L'association demande à être impliquée dans un comité de suivi lors de réunions de chantier.<br>- Enfin l'AAPPMA demande à ce que des mesures compensatoires puissent être trouvées avec le maitre d'ouvrage. |
| L1 | FRAPNA<br>(M. Madelon, vice-président) | - La FRAPNA demande la mise en œuvre des deux améliorations suivantes :<br>1) Préservation et replantation de grands sujets dans le corps de digue restant derrière les palplanches côté terre.<br>2) Création d'au moins deux épaulements boisés contre le corps externe de la digue répartis de façon à réduire la discontinuité dans le corridor et à améliorer le paysage.<br>- Sous réserve de la prise en compte de ces deux propositions et du respect du calendrier de travaux compatible avec le cycle de reproduction des espèces, la FRAPNA est plutôt favorable au projet. |

## 1.4 Demande de compléments d'information

Sur les remarques du public, des réponses du CISALB sont attendues par le Commissaire-Enquêteur.
La MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale) a statué comme quoi le projet prend en compte de façon complète et proportionnée les enjeux environnementaux.

## 1.5 Mémoire en réponse

J'ai présenté ce procès-verbal de synthèse à Monsieur Renaud JALINOUX, responsable du projet au CISALB.

J''ai informé Monsieur le Responsable du Projet que, conformément aux dispositions de l'article R 123-8 du Code de l'Environnement, une réponse à chacune des questions écrites et demandes d'informations complémentaires est attendue dans un délai de 15 jours à compter de la réception de la présente, faute de quoi, sauf justification d'un délai supplémentaire, il sera considéré comme ayant renoncé à cette faculté.

Ce mémoire en réponse est à adresser au Commissaire-Enquêteur afin que ces apports puissent être pris en compte dans le rapport et les conclusions de l'enquête.

Fait à Moûtiers le 15 mars 2019

**Philippe NIVELLE, Commissaire-Enquêteur**

Document remis à Monsieur le Chef de Projet du CISALB

Le 15 mars 2019